



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club Med 

BPJEPS MAPST

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : « Éducateur Sportif / Éducatrice Sportive »
Mention : Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous

Cadre réservé à l'IMSAT :

Dossier reçu le :

FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT

FORMATION CHOISIE

Formation

Site

Photo

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

Date de naissance

CP* et Ville de naissance

N° de sécurité sociale

Sexe

H

F

Adresse

CP et Ville

Téléphone

Email

Reconnaissance travailleur handicapé

Oui

Non

Sportif.ve de haut niveau**

Oui

Non

*Renseigner 99 si étranger
**figurant sur la liste mentionnée
au premier alinéa de l'article
L. 221-2 du code du sport

SI CANDIDAT.E MINEUR.E

Nom représentant.e légale

Prénom

Adresse (si différente)

Père

Mère

Autre

CP et Ville

Téléphone

Email

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom

Prénom

Père

Mère

Autre

Téléphone

Email

PARCOURS

Dernière classe fréquentée

Établissement (nom et adresse)

Dernier diplôme ou titre préparé

Dernier diplôme ou titre obtenu

Dernier diplôme ou titre obtenu le plus élevé

Situation avant entrée en formation (ne cochez qu'une seule case)

Scolaire	Prépa apprentissage	Étudiant
Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Contrat aidé
En recherche d'emploi	En formation au CFA	Salarié
Inactif	Autre situation :	

ACCOMPAGNEMENT EN COURS

Suivi France Travail	Oui	Non	Suivi Mission Locale	Oui	Non
Numéro d'identifiant					
Conseiller.e			Conseiller.e		
Agence			Agence		
Si non, interruption du suivi depuis			Si non, interruption du suivi depuis		

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage	Pro A	CPF / CPF Transition
Contrat de professionnalisation	CDI	Plan développement entreprise
Financement REGION SUD (MCP)	CDD	Financement Personnel
Financement France Travail	CUI - CAE	Autre :

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements communiqués et atteste avoir pris connaissance des modalités de traitement de mes données personnelles (cf. annexe 2) et du règlement intérieur sur www.imsat.co/reglement-interieur

Signature du candidat.e

Si candidat.e mineur.e,
signature représentant.e légal.e

DOSSIER DE CANDIDATURE



Conditions d'accès

Conditions d'accès

- Avoir transmis son dossier d'inscription à l'IMSAT
- Avoir participé à la journée défense et citoyenneté (pour les moins de 25 ans)
- Être titulaire du diplôme de secourisme PSC (Premiers Secours Citoyen) ou équivalent (Dates disponibles sur <http://www.imsat.co/calendrier-imsat/>) à l'entrée en formation
- Satisfaire à l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection (le cas échéant)



Pièces à fournir

Obligatoires pour les TEP :

- Fiche de candidature complétée et signée
- Une photo d'identité (sur la fiche candidature)
- Copie de votre pièce d'identité en couleur ET en cours de validité (Carte Nationale d'Identité recto/verso ou passeport ou titre de séjour)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la formation choisie, daté de moins de 6 mois au moment des TEP et moins de 1 an à l'entrée en formation (utiliser le modèle en Annexe ci-joint).
À NOTER : Pour les personnes en situation de handicap, une demande d'aménagement de TEP, de formation et/ou des épreuves de certification peut être faite auprès de la DRAJES. Si vous souhaitez être accompagné.e dans cette démarche, contactez notre référent handicap (contact@imsat.co)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant la formation.

Obligatoires pour l'entrée en formation (en plus des documents obligatoires pour les TEP) :

- Copie du diplôme du PSC (Premiers Secours Citoyen) ou équivalent en cours de validité
- Copie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (uniquement pour les français de moins de 25 ans), à défaut attestation de recensement
- Attestation de sécurité sociale (la Carte Vitale n'est pas recevable)
- Copie de vos diplômes (scolaires, universitaires, sportifs, etc.)
- Curriculum Vitae (CV) à jour
- Lettre de motivation précisant votre expérience pratique et/ou pédagogique et votre projet professionnel
- Les annexes complétées et signées :
 - Annexe 1 : Document « Traitement des données RGPD »
 - Annexe 2 : Document « Droit à l'image »
- **Annexes spé MAPST :**
 - Annexe 3 : Document « Obligation Honorabilité »
 - Annexe 4 : Certificat médical
 - Annexe 5 : Fiche « Offre de formation »

Pour les mineurs :

- Annexe M1 : Document « Autorisation hospitalisation »
- Annexe M2 : Document « Autorisation parentale de sortie »

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 1

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – RGPD

Dans le cadre de votre candidature à une formation délivrée par l'Institut Méditerranéen du Sport, de l'Animation et du Tourisme (IMSAT), nous sommes amenés à collecter vos données personnelles (ex : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, adresse, numéro de téléphone...). Elles font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'association HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE – 237 Place de la Liberté – 83000 TOULON.

M. Alain ORTALI (a.ortali@upv.org) est la personne référente sur le sujet.

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

Veuillez noter que les réponses aux cases munies d'une astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier de candidature.

L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la gestion de votre candidature.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer le traitement de votre candidature et de votre dossier stagiaire si votre candidature est retenue.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder :

- un mois si votre candidature n'est pas retenue
- la durée de votre formation + 12 mois si votre candidature est retenue.

Sauf si :

- vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif et à notre direction et, le cas échéant, à nos sous-traitants et aux prestataires en charge de la prise en charge financière de votre formation. Les sous-traitants et prestataires en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant par mail :

Alain ORTALI – a.ortali@upv.org

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation.

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

Si candidat.e mineur.e, identité du représentant.e légal.e :

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 2

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Autorise à titre gratuit l'IMSAT / HLJ

- * À me photographier et/ou me filmer lors des épreuves de sélection et lors de la formation pour laquelle je suis inscrit.e
- * À effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images lors de projections à but non lucratif
- * À publier ces images sur le web
- * À les graver sur DVD

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la production

Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés ci-dessus

Ce contrat est valable pour la durée de la formation. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la capacité juridique pour signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation

N'autorise pas l'IMSAT / HLJ à me photographier ou me filmer

Fait à :

Le :

Signature :

Si le candidat est mineur :

Je soussigné.e,

Deumeurant à l'adresse :

Code Postal :

agissant en qualité de représentant.e légal.e de l'enfant :

En tant que : Père Mère Autre (précisez) :

Autorise à titre gratuit l'IMSAT / HLJ à photographier mon enfant et à diffuser ces images selon les conditions décrites ci-avant

N'autorise pas l'IMSAT / HLJ à photographier ou filmer mon enfant

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 3

INFORMATIONS SUR LES OBLIGATIONS D'HONORABILITÉ ET DE DÉCLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1) Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1.1 S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

1.2 S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (Article L.227-10 du CASF) :

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé-déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

2) Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'obligation de déclaration quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via <https://eaps.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>. Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

3) La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation.

Nom :	Prénom :	Si candidat.e mineur.e, identité représentant.e légal.e
Fait à	Le	Nom : Prénom :
Signature :		Fait à Le
		Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 4

Certificat médical

Document obligatoire pour les tests et/ou à l'entrée en formation

Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins de 1 an à l'entrée en formation.

Partie à remplir par le médecin

Je soussigné (e) :

Nom:

Prénom:

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Mme

Mlle

M.

Nom:

Prénom:

Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique, à l'animation et à l'encadrement :

Des activités physiques et sportives et de pleine nature.

Fait à

le

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN

DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 5 :
L'offre de
formation

Club Med

Pour plus d'informations, consultez le document d'information détaillé disponible sur notre site internet ou contactez-nous.

Le parcours de formation proposé à l'IMSAT Sous réserve d'habilitation par la DRAJES

Parcours	« Tourisme CLUB MED »
Dates TEP	Les dates pour les sessions 2026-2027 (TEP, tests IMSAT, dates de rendu de dossier...) ne sont pas encore arrêtées. Elles seront communiquées aux candidats dès que le calendrier définitif sera établi
Dates TESTS IMSAT	
Date limite rendu dossier	
Date de début / fin	La Garde: 02/11/2026 - 17/12/2027
Soit	13.5 mois
Organisation de la formation et de l'alternance	<ul style="list-style-type: none">• 4 mois en OF• 6 mois en entreprise• 3 mois en OF
Interruption de formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance
Financement	<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'apprentissage• Contrat de professionnalisation• CPF / CPF TRANSITION• Financement personnel

CHOISIR L'UNE DES OPTIONS SUIVANTES :

SPORTS TERRESTRES

- G.O. Tir à l'arc
- G.O. sports terrestres
- G.O. VTT

SPORTS DE RAQUETTE

- G.O. Tennis

SPORTS NAUTIQUES

- G.O. Voile
- G.O. Planche à voile

À l'issue des entretiens avec le Club Med, si la décision est défavorable, nous pourrions vous proposer d'intégrer une autre session

DOSSIER DE CANDIDATURE



H

Annexe M1

AUTORISATION D'HOSPITALISATION POUR LES PERSONNES MINEURES

État civil du / de la mineur.e concerné.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Groupe sanguin :

État civil du / de la représentant.e légal.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

En tant que : Père Mère Autre (précisez) :

Autorise l'IMSAT à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence (maladie, accident...) et à procéder à son admission dans un centre hospitalier le cas échéant.

N'autorise pas l'IMSAT à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence (maladie, accident...) et à procéder à son admission dans un centre hospitalier le cas échéant.

En cas d'urgence, un stagiaire/apprenti.e accidenté.e ou malade est transporté.e par les services de secours d'urgence vers le centre hospitalier le mieux adapté. Dans ce cas, la famille est immédiatement prévenue.

En cas d'accident, je souhaite que soit prévenu.e.s par les moyens les plus rapides la ou les personnes suivantes :

Nom :

Prénom :

Tel 1 :

Tel 2 :

Nom :

Prénom :

Tel 1 :

Tel 2 :

Indications que vous jugerez utile de porter à notre connaissance (traitements en cours, allergies, ...)

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe M2

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE STAGIAIRE / APPRENTI.E MINEUR.E

Je soussigné.e,

Deumeurant à l'adresse :

Code Postal :

agissant en qualité de représentant.e légale de l'enfant :

En tant que : Père Mère Autre (précisez) :

Autorise mon enfant

N'autorise pas mon enfant

Deumeurant à l'adresse :

Code Postal :

À sortir seul.e pendant les temps libres prévus à l'emploi du temps

À sortir seul.e en cas de départ anticipé de l'IMSAT - HLJ

À participer à toutes les sorties (structures partenaires, sorties sportives ou culturelles...) organisées et encadrées par le personnel de l'IMSAT - HLJ pouvant intégrer, le cas échéant des déplacements

Je renonce formellement à exercer toute action en responsabilité contre IMSAT - HLJ en cas d'incident ou d'accident survenant pendant ces périodes

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Comment rendre ton dossier ?



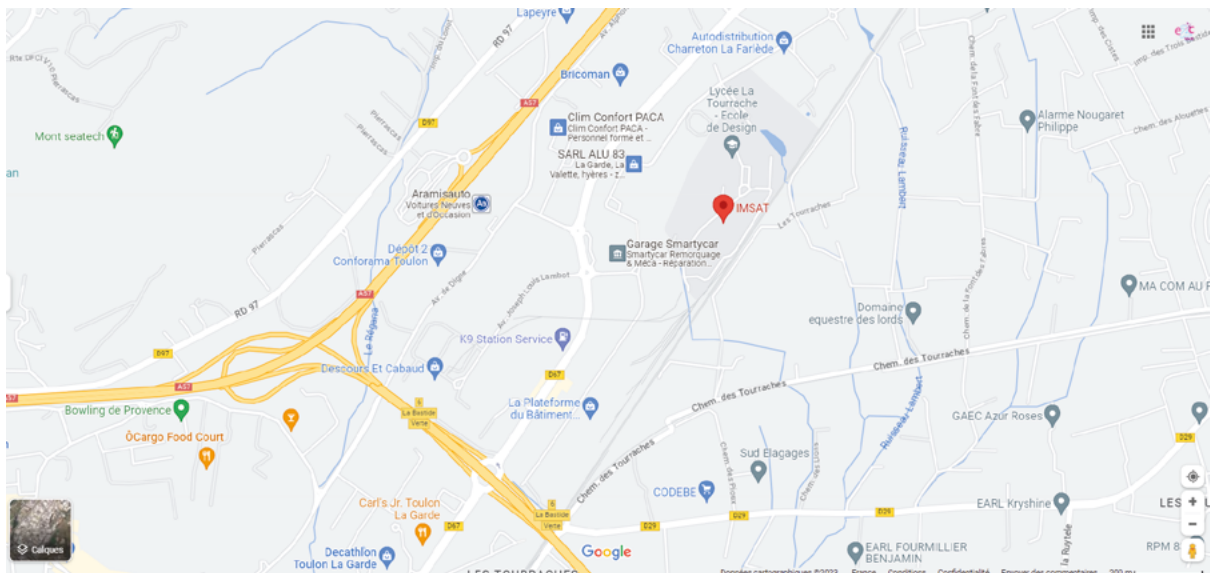
Par courrier sur
l'adresse suivante :

IMSAT
Campus de
la Grande Tourrache,
BP 253,
83078 Toulon Cedex 9



Ou sur place
à l'adresse suivante :

IMSAT
Avenue François Arago,
83130 La Garde
Sport Animation



Par mail au format PDF uniquement : contact@imsat.co

Pour tout renseignement concernant le dépôt du
dossier vous pouvez nous joindre par téléphone :

04 94 75 24 15

Du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h00

Et de 13h00 à 16h00